

VALIDATION	
CD NOR	15/09/2025
CT FFE	22/09/2025

## REGLEMENT

### CHAMPIONNAT DE NORMANDIE JEUNES

#### 1. PREAMBULE

- 1.1. Le championnat de Normandie Jeunes et les Qualificatifs départementaux se jouent en tournois par catégorie d'âge regroupant les catégories mixte et féminine. (Article 2.3 du règlement J01-2025-26 Championnat de France Jeunes)
- 1.2. Le championnat de Normandie Jeunes est qualificatif pour le championnat de France Jeunes.
- 1.3. Il est organisé sous la responsabilité de la ligue de Normandie des échecs qui désigne un club organisateur après un appel à candidature.

#### 2. TOURNOI

Le championnat de Normandie Jeunes comprend sept (7) tournois déclinés comme suit :

- Championnat U20 (junior) mixte
- Championnat U18 (cadet) mixte
- Championnat U16 (minime) mixte
- Championnat U14 (benjamin) mixte
- Championnat U12 (pupille) mixte
- Championnat U10 (poussin) mixte
- Championnat U08 (petit-poussin) mixte

#### 3. PARTICIPATION

- 3.1. Les Championnats de Normandie Jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours. (Règlement J01-Championnat de France Jeunes)
- 3.2. Les U18 et U20 (anciennement cadets et juniors) non scolarisés, doivent résider en France depuis deux ans et être licenciés à la FFE également depuis deux ans. (Règlement J01-Championnat de France des Jeunes)
- 3.3. Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés dans un club de la ligue de Normandie des échecs.
- 3.4. La licence A est obligatoire.

#### 4. QUALIFICATIONS

Pour participer à ce championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :

- 4.1. Sont qualifiés d'office pour le championnat, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours.
- 4.2. Sont qualifiés d'office, les participants au championnat de France Jeunes de la saison précédente ayant réalisé 5 points ou plus.
- 4.3. Sont qualifiés d'office, les champions régionaux de l'année précédente ne changeant pas de catégorie.
- 4.4. Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie les participants ayant obtenu la moitié des points (par exemple au moins 3,5 points sur 7). Pour chaque catégorie, le niveau de point requis pour la qualification pourra être abaissé, pour approcher au plus près, les quotas attendus par catégorie, **notamment dans les catégories féminines (voir art. 4.7)**.
- 4.5. Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne fait pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 4.4, il ou elle est ajoutée à la liste des qualifiés.
- 4.6. Les catégories U18 et U20 peuvent participer au championnat sans passer par la phase départementale.
- 4.7. Qualifications supplémentaires :
  - Chaque département dispose de 2 places réservées pour des cas de « force majeure ».
    - o A titre exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la ligue de Normandie des échecs peut accorder des places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières.  
Les dossiers devront être transmis à la ligue de Normandie des échecs au plus tard 30 jours avant le début du championnat.
  - Développement de la pratique féminine.
    - o Pour assurer une présence féminine accrue aux championnats régionaux jeunes, les comités départementaux qualifient un nombre de joueuses à minima identique à celles constatées lors des deux saisons précédentes.

La commission jeunes de la ligue de Normandie des échecs établira la liste officielle des qualifiés du championnat à l'issue des différents championnats départementaux.

#### 5. ORGANISATION

- 5.1. Les championnats jeunes se déroulent en tournois mixtes pour toutes les catégories d'âge.

- 5.2. Lorsque les effectifs sont insuffisants (inférieurs à 7 pour un tournoi), la ligue de Normandie des échecs choisira, en fonction des circonstances, de fusionner le tournoi U18/U20.
- 5.3. La ligue de Normandie des échecs organise un tournoi mixte par catégorie d'âge. En cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi.
- 5.4. Les championnats régionaux jeunes sont joués :
- Un tournoi de moins de 9 joueurs : un tournoi « toutes rondes » décidera de la qualification ;
    - o Pour les tournois « toutes rondes », les joueurs d'un même club devront se rencontrer lors des premières rondes tant que possible.
  - Dans les autres cas, un tournoi en 7 rondes au système Suisse décidera de la qualification.
- 5.5. Cadences :
- U08 (petits poussins) et U10 (poussins) : 50 minutes + 10 secondes/coup. La limite de 8 heures de jeu maximum doit être impérativement respectée.
  - U12 (Pupilles) à U20 (juniors) : 1h30 + 30 secondes/coup. La limite de 9 heures de jeu doit être impérativement respectée.
- 5.6. Notations :
- La notation des coups est obligatoire sauf pour les U08.
  - Pour les catégories U08 et U10, l'incrément étant de 10 secondes par coup, un joueur disposant de moins de 5 minutes à la pendule n'est plus obligé de noter les coups.
  - Si un joueur est dans l'impossibilité de noter les coups, sur décision de l'arbitre, sa pendule sera ajustée par ce dernier de manière équitable.
- 5.7. Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1<sup>ère</sup> ronde.
- 5.8. Déroulement du tournoi :
- L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur ;
  - Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à l'aire de jeu ;
  - Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent eux aussi quitter l'aire de jeu.
- 5.9. L'organisateur s'assure que les tournois sont homologués dans les délais, auprès de la FIDE via la FFE.
- 5.10. Délai de forfait : un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

#### 5.11. Partie nulle :

- La nulle par accord mutuel n'est pas autorisée avant le 31<sup>ème</sup> coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.
- En cas de répétition de position, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

### 6. CLASSEMENT

- 6.1. Les titres de Champion ou Championne, Vice-champion ou Vice-championne et 3<sup>ème</sup> sont attribués aux 1ers, 2èmes et 3èmes de chaque catégorie mixte ainsi qu'une coupe pour chacun.
- 6.2. Les titres de Championne, Vice-championne et 3<sup>ème</sup> sont attribués aux 1ères, 2èmes et 3èmes de chaque catégorie ainsi qu'une coupe pour chacune. Le cas échéant, les joueuses peuvent prétendre cumulativement aux titres mixte et féminin.
- 6.3. Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, pour les titres de champion de Normandie des échecs, un match de départage est organisé selon les directives de l'article 6.6.
- 6.4. En cas d'ex-aequo pour les places qualificatives, ceux-ci sont départagés dans l'ordre du classement général selon l'article 6.5.
- 6.5. A égalité de points au classement, le départage utilisé dans le classement est :
  - Système Suisse :
    - o 1) le Buchholz tronqué ;
    - o 2) le Buchholz ;
    - o 3) la Performance.
  - Toutes rondes :
    - o 1) le Sonnenborn-Berger ;
    - o 2) le résultat entre les joueurs à départager ;
    - o 3) le nombre de victoires ;
    - o 4) l'âge au bénéfice du plus jeune.
- 6.6. Le mode de départage des champions se fait comme suit :
  - Cadences des départages :
    - o U08 & U10 → 5 minutes + 2 secondes par coup
    - o U12 à U20 → 3 minutes + 2 secondes par coup
  - S'il n'y a que 2 ex-aequo, le match se fait en Blitz, aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, le départage est celui du classement général selon l'article 6.5 ;
  - S'il y a 3 ou 4 ex-aequo, un tournoi toutes rondes en Blitz est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, le départage est celui du classement général selon l'article 6.5 ;
  - S'il y a plus de 4 ex-aequo, les quatre premiers du classement participent au départage.

## 7. QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE France JEUNES

- 7.1. Les championnats de France U18 et U18F, U20 et U20F sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée.
- 7.2. Les quotas de qualifiés attribués par la FFE pour la ligue de Normandie des échecs au championnat de France jeunes sont définis par la Fédération, et rappelés en Annexe.
- 7.3. Si une féminine termine à la place qualificative au tournoi mixte et au tournoi féminin du Championnat de France Jeunes de sa catégorie, elle devra faire le choix d'une qualification pour l'un des deux tournois immédiatement après la fin du tournoi.

## 8. ARBITRAGE

- 8.1. Le club organisateur en accord avec le directeur régional de l'arbitrage et le responsable de la commission jeunes de la ligue de Normandie des échecs désignera un arbitre principal et 2 arbitres adjoints. Il sera chargé d'arrêter la liste définitive des participants et veillera à l'affichage des appariements et résultats.
- 8.2. Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.
- 8.3. Une commission d'appel sera constituée au début du championnat par l'arbitre principal et l'organisateur avant la fin de la ronde 1. Elle est composée de :
  - Un membre de la commission jeunes de la ligue ;
  - Un membre du comité directeur de la ligue ;
  - Un représentant de l'organisation ;
  - Un arbitre présent en dehors de l'arbitre principal.

Les quatre membres de la commission d'appel devront être licenciés dans quatre clubs différents de la ligue de Normandie des échecs.

- 8.4. Aucun membre de la commission d'appel ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

## 9. CONDUITE DES JOUEURS

- 9.1. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de la compétition sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette des joueurs et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Les joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.
- 9.2. Eviter toute discussion et toute lecture suspecte. Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.

- 9.3. Les téléphones (ou autre moyen électronique de communication) doivent être éteints et ranger dans un sac dans la salle de jeu.
- 9.4. Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.
- 9.5. A la fin de la partie, les joueurs doivent remettre le jeu en place (sauf sur les échiquiers sensitifs), éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur (en cas de nulle, les blancs) apporte à la table d'arbitre les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué, nom du vainqueur entouré).
- 9.6. Les pendules doivent être manipulées calmement.
- 9.7. Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- 9.8. Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, la DNA traitera les signalements des arbitres avant de les transférer aux instances compétentes.
- 9.9. Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- 9.10. Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- 9.11. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la salle de jeu (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Championnat.
- 9.12. Présence indispensable des joueurs primés lors de la cérémonie de clôture. Une absence pouvant entraîner la perte du prix pour le joueur.

## 10. ENGAGEMENT

La participation au championnat de Normandie jeunes implique l'engagement à respecter ce règlement.



**ANNEXE 1 :**

**PLACES QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES  
ALBI 2026**

Catégories	Mixtes	Féminines
<b>U08 (petits-poussins)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>U10 (poussins)</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>U12 (pupilles)</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>U14 (benjamins)</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>U16 (minimes)</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

**ANNEXE 2 :**

**JOUEURS QUALIFIES D'OFFICE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES  
ALBI 2026**

**DERRIEN Mélis (Orcher La Tour – U08F)**



**ANNEXE 3 :**

**JOUEURS QUALIFIES D'OFFICE POUR LE CHAMPIONNAT DE NORMANDIE JEUNES  
LISIEUX 2026**

En application des articles 4.1 ; 4.2 et 4.3 du présent règlement

**LISTE QUALIFIES LISIEUX 2026 REGIONAL JEUNES**

DERRIEN Melis	U08F	76	Orcher la Tour
BOUET Sacha	U10M	50	Agneaux Saint-Lô
PUSSIAU Ferreol	U10M	76	L'Echiquier Dieppois
CAUVIGNY Eleanna	U12F	76	Orcher la Tour
MAUBERT Léonard	U12M	14	Echiquier Lexovien
TSOGBILEG Hosbileg	U14M	50	Echecs Plus de Cherbourg-Octeville
TAVARES-RIBEIRO Victor	U14M	27	Ass Familliale d Evreux Section Echecs ...
COZIC Clement	U14M	76	Orcher la Tour
ALBESSARD Alicia	U16F	50	Agneaux Saint-Lô
LEMERAY Elise	U16F	50	Agneaux Saint-Lô
LEFRANCOIS Jean	U16M	76	L'Echiquier Dieppois